

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
Du lundi 29 janvier 2024 à 18h30 Salle Veyre, Mairie de Maurs

Monsieur Florian MORELLE, Maire de Maurs, préside la séance

Etaients présents : Florian MORELLE, François SOURNAC, Françoise CAYROU, Patrice LAVERGNE, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Régine FONTANEL, Marion TABOURNEL, Jean-Paul BARDET, Florence CAMPERGUE, Bernard GASTON, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT.

Etaients absents et avaient donné procuration : Audrey FORESTIER-GRAMOND donne procuration à Patrice LAVERGNE, Emmanuel GRIMAL donne procuration à Claudine FEL, Muriel COMBRET donne procuration à Michel GOUTEL, à partir du point 6, Jean-François CABEZON donne procuration à Florian MORELLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Claudine FEL

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

2) TABLEAU D.I.A. ET DECISION DU MAIRE

→ **POUR INFORMATION DU CONSEIL**

3) APPROBATION RENOUElLEMENT CONTRAT GROUPE ASSURANCE RISQUE STATUTAIRE 2025/2028

DEL – 01/01/2024/29/01

Le Maire expose :

L'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

L'opportunité de confier au Centre de Gestion du Cantal le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence

Que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

De charger le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité

Agents IRCANTEC : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique

Que ces conventions devront prendre effet au 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

Que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

4) APPROBATION PROJET MODERNISATION EQUIPEMENTS SPORTIFS, ECLAIRAGE LED GYMNASSE, TENNIS

DEL – 02/01/2024/29/01

Dans le cadre de l'enveloppe Départementale du Fonds Cantal Innovation et d'un appel à projet de modernisation des équipements sportifs, Monsieur le Maire propose de lancer une opération d'investissement pour la modernisation du système d'éclairage du Gymnase communal et des courts de tennis par le remplacement de ce système énergivore par la mise en place d'un éclairage led, économe en énergie et améliorant la pratique sportive.

Au vu des devis, cette opération représente une dépense de 42 607,92 € TTC et 35 506,60 € HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Subvention Fonds Cantal Innovation de 50% du HT	17 753.30 €
Autofinancement dont FCTVA	<u>24 854.62 €</u>
TOTAL TTC	42 607.92 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le lancement de l'opération d'investissement pour l'éclairage du Gymnase et des courts de tennis ;
- D'approuver la demande de subvention de 50% au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Cantal Innovation ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme Delort souligne que l'éclairage du gymnase avait été modifié il y a seulement 10 ans, Monsieur Picarrougne pensait que c'était déjà des LED en place.

5) APPROBATION PROJET STADE MAURSOIS REHABILITATION MAISON GARDIEN EN VESTIAIRES, SALLE REUNION & BOUTIQUE

DEL – 03/01/2024/29/01

Monsieur le Maire présente la genèse de ce projet avec le Stade Maursois.

En effet depuis 18 mois, on évoque le besoin de vestiaires supplémentaires pour les féminines, au vu du développement du club et de la forte progression du nombre de licenciés.

Au vu du départ en retraite des agents du camping et du changement d'orientation de ce dernier au niveau de son organisation, une possibilité est apparue avec la maison des gardiens.

A la suite de plusieurs réunions de travail avec des membres du Stade Maursois, le projet a mûri.

Aujourd'hui, je vous propose que le Stade Maursois porte ce projet avec l'appui de la commune et que nous formalisions cette opération avec une convention de mise à disposition et de gestion de ces locaux.

Les vestiaires ne seront pas exclusifs au club de rugby. Cela permettra de répondre aux sections féminines du rugby mais aussi d'apporter une solution au cœur de la plaine de jeux et sportive lors d'événements, de tournoi ou autres. Et ainsi, cela nous évitera d'ouvrir les vestiaires de la piscine hors saison.

En entente avec la mairie, le Stade Maursois a élaboré des plans correspondants aux normes sportives et ERP. Il a également élaboré un descriptif des travaux et un estimatif à partir de devis d'artisans et d'entreprises locales.

L'estimatif des travaux s'élèvent à un peu moins de 195 000 € HT soit 234 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Fonds Cantal Innovation Département :	97 000 €
ANS :	50 000 €
Région AURA :	20 000 €
Communauté de Communes Châtaigneraie Cantalienne :	10 000 €
Commune de Mours :	40 000 €
Autofinancement Stade Maursois :	<u>17 000 €</u>
TOTAL TTC	234 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver et de soutenir ce projet du Stade Maursois Châtaigneraie Olympique et Culturel pour la transformation d'un bâtiment municipal en équipement sportif de proximité ;
- D'approuver la participation de la commune financière et humaine (service technique) à cette opération sous réserve de l'autorisation d'urbanisme ;
- D'approuver la convention de mise à disposition et de gestion de ce bâtiment au Stade Maursois ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme Teullet comprend les besoins du Stade Maursois et demande pourquoi la Mairie ne porte pas le projet. G Picarrougne ne comprend pas ce mode de financement porté par le club. J F Cabezon insiste sur le fait qu'il ne s'agit que d'un projet, sa réalisation sera soumise à l'attribution des subventions. Monsieur le Maire répète qu'il s'agit d'une opportunité que le club et la municipalité porte ensemble pour aller plus vite.

6) APPROBATION OCCUPATION DOMAINE ET GESTION CAMPING

DEL – 04/01/2024/29/01

Monsieur le Maire présente l'historique et les études sur la gestion du camping en prévision de la gestion en 2024 à la suite du départ en retraite des deux agents gestionnaires.

Pour faire suite à la manifestation d'intérêt spontanée pour la gestion d'une aire mixte camping et véhicules de loisirs de la société Camping-Car Park, Monsieur le Maire propose de lancer un avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public suite à une manifestation d'intérêt spontanée (article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques). Si d'autres candidats se manifestent, il sera fait une consultation de sélection afin de choisir au plus vite un gestionnaire.

Si personne ne se manifeste, il sera étudié et réalisé une autorisation d'occupation du domaine public et un contrat de gestion avec Camping-Car Park.

L'avis de publicité à l'intérêt d'une occupation du domaine public se fera pour l'emplacement du camping avenue du stade, pour une durée de 10 ans et pour une gestion et le développement d'une aire mixte camping et véhicules de loisirs laissant accès aux 4 chalets qui auront une gestion différente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver cette proposition de procédure d'avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public pour le camping ;**
- **D'approuver, en cas de la seule candidature de Camping-Car Park, l'autorisation à cette entreprise pour l'occupation du domaine public et la gestion du camping ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme Delort alerte sur la sécurisation de l'accès au camping étant donnée la proximité de l'aire de jeux pour enfants.

7) APPROBATION DEMANDE SUBVENTION ET PLAN FINANCEMENT 80EME ANNIVERSAIRE DE LA RAFLE DU 12 MAI 1944

DEL-05/01/2024/29/01

Monsieur le Maire présente l'historique et le travail sur le programme du 80^{ème} anniversaire de la rafle du 12 mai 1944 à Maurs. Il présente le programme qui se déroulera d'avril à août 2024 avec des événements en rapport :

Mercredi 17 avril : Fête du Jeu avec des jeux des années 40,

Samedi 4 mai : concert en français et allemand de la Chorale Polyphonique d'Aurillac,

Samedi 11 mai : Pièce de théâtre « Le repas des fauves »,

Expositions : en mai « Le Cantal et l'armée », le 12 mai « La déportation » (Association des fils de déportés), en août « Les Justes du cantal »,

Réalisation d'un clip vidéo par le Conseil Municipal Jeunes et une artiste professionnelle (chanteuse compositrice et musicienne),

Dimanche 12 mai : Commémoration aux 2 monuments et 2 stèles, défilé de véhicules, cérémonie, discours et apéritif déjeunatoire.

De même il présente le plan de financement qui est joint en annexe.

Il propose de demander une subvention à l'ONAC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité (3 abstentions) :

- **D'approuver le programme du 80^{ème} anniversaire de la Rafle ;**

D'approuver le plan de financement et la demande de subvention à l'ONAC ;

- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

→ ADOPTE A LA MAJORITE (3 abstentions : PICARROUGNE, TEULLET, DELORT)

Mme Delort regrette que l'ensemble des maursois ne soit pas associé à la préparation de cet événement et s'abstient donc d'approuver la demande de subvention auprès de l'ONAC, l'ébauche du programme et le plan de financement associé.

9) INFORMATIONS DIVERSES

Mme Delort indique que certaines associations n'auraient pas été invitées officiellement à la cérémonie des vœux. De plus, elle regrette que Monsieur le Maire n'ait pas évoqué dans son discours la collaboration des professionnels de santé de Maurs quant à la réalisation du projet de la MSP. Ce à quoi Monsieur le Maire réponds qu'il a bien évidemment évoqué l'investissement des professionnels de santé comme à chaque fois qu'il présente ce dossier d'ailleurs.

Mme Teullet s'interroge sur le devenir du collège de Maurs et face au projet ambitieux pour l'école regrette encore que l'on ne cherche pas à mutualiser les moyens au sein de tout le pôle enfance-jeunesse. Monsieur le Maire réponds à cette intervention par la sectorisation des collèges porté par le Conseil Départemental ainsi que les besoins essentiels d'améliorer l'organisation et la gestion de la cantine scolaire municipale.

Monsieur Piccarougne demande quand la commune de Maurs fera le rassemblement de containers. Monsieur le Maire réponds que le déploiement au sein de la châtaigneraie est en cours et que la commune de Maurs connaîtra le regroupement des containers pour les ordures ménagères résiduelles prochainement pour certains point et avec un décalage dans le temps pour d'autres en fonction des spécificités techniques (bornes semi-enterrés en centre-bourg..). Les administrés seront informés du déploiement de ce regroupement de containers avant qu'il soit mis en place.

La séance est levée à 20h25.

Séance du Conseil Municipal du lundi 29 janvier 2024

Le Président de séance F. MORELLE		La Secrétaire de séance Claudine FEL	
F. MORELLE	F. SOURNAC	F. CAYROU	P. LAVERGNE
C. FEL	M. GOUTEL	R. FONTANEL	A.FORESTIER-GRAMOND Pouvoir à Patrice LAVERGNE
E. GRIMAL Pouvoir à Claudine FEL	M. TABOURNEL	M. COMBRET Pouvoir à Michel GOUTEL	J.P. BARDET
F. CAMPERGUE	B. GASTON	C. CANET Pouvoir à Florence CAMPERGUE	
J. F. CABEZON	N. TEULLET	G. PICARROUGNE	M. DELORT